

Sans loi, pas de société



Jean et Annie.

J'avais dix-sept ans, j'étais jeune et insouciant et pourtant dès ce moment la JAC avait mis en moi plusieurs certitudes : je ne peux pas m'épanouir en restant tourné vers moi-

même ; je trouverai, dans mon enracinement d'Église, dans ma vie de citoyen, dans mon univers professionnel, les terrains où pourra s'exercer ma solidarité ; et enfin, mon projet sera nul s'il ne revêt pas une dimension collective. Mon mariage avec Annie, jaciste elle aussi, n'a pas modifié la donne. Tout simplement nous étions deux, unis dans le même idéal et pouvant nous rappeler mutuellement à l'ordre dans les moments d'errance ou de doute.

De responsabilités en responsabilités

Au moment où nous bâtissions notre couple et notre famille, un long passage en responsabilité fédérale MFR* puis CMR nous a semblé combler notre désir de nous donner. Avec du recul, il nous est apparu que nous avons surtout reçu à cette époque. Grâce au mouvement, nous sommes devenus des

sortes d'experts du milieu rural ; avec aussi l'art d'animer des réunions et d'organiser des réflexions collectives.

Les agriculteurs ont fait rapidement de moi un leader dans la défense étroite et parfois égoïste d'une profession qui avait certes des droits mais pas tous les droits. Puis est venu le temps plus studieux d'une présidence de coopérative. Là, plus de baratin, il faut résoudre la quadrature du cercle : d'un côté l'intérêt des propriétaires de l'outil industriel, de l'autre la juste rémunération des salariés. J'ai vécu ces engagements sans doute bien imparfaitement mais avec le profond désir de bien faire dans le souci des plus pauvres, voire des plus marginaux.

La politique, un achèvement

J'avais de plus en plus conscience qu'il manquait une dimension à toute cette action. Je savais que notre possibilité d'arbitrer ne peut s'appuyer sur notre seule conscience : la vérité absolue n'existe pas, on peut être de bonne volonté et se tromper et notre éducation nous provoque à des oukases dont nous ne nous rendons pas compte. Il faut donc des garde-fous : c'est la loi et il faut qu'elle soit juste. Sans elle, notre société ne serait souvent qu'un magma d'oppositions plus ou moins violentes ou d'intentions charitables mais stériles. Et pour participer à

l'élaboration de la loi, pas d'autre chemin qu'un parti politique.

Dans les années soixante-dix et dans notre monde rural, se dire à la fois chrétien, paysan et socialiste provoquait des réactions fortes et contradictoires : ce n'était pas la bonne recette pour être élu ! Au niveau municipal, les contacts humains dominant et j'ai pu être maire sans problème pendant douze ans. Par contre, mes candidatures au conseil général et aux législatives se sont soldées par des échecs, assumés sans aigreur tant ils étaient prévisibles.

Militer aujourd'hui encore dans un parti politique - le PS toujours - reste pour moi un devoir de participation à l'élaboration du bien commun. C'est aussi une grande leçon d'humilité. Tout n'est pas propre dans mon parti. Je ne peux pas me prévaloir d'une pureté individuelle car il me faut parfois assumer ses inévitables errances. Dans mon cœur de croyant, le péché collectif doit faire partie de la communion des saints ! J'ai pu être un peu sectaire dans ma jeunesse, ça provoque à l'action. Mais aujourd'hui je chemine confiant dans le brouillard car je suis sûr que la Lumière finira par percer.

Jean THOUVENIN

Manoncourt-en Woëvre (Meurthe-et-Moselle)

* MFR : Le mouvement Chrétiens en monde rural (CMR) s'appelait auparavant Mouvement familial rural.

Pour préparer son vote...

- **Qu'as-tu fait de ton frère?** Ce message de la Conférence des évêques de France appelle à la construction d'une cité fraternelle et discerne trois chantiers prioritaires : la famille ; le travail et l'emploi ; la mondialisation et l'immigration. Dix pages qui invitent à une information sérieuse et au débat.
- **Guide de lecture des programmes électoraux.** Le CMR propose une grille en quatre pages pour analyser soi-même les propositions des différents candidats et se positionner personnellement. Ces deux documents sont disponibles sur le site www.cmr.asso.fr